

DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE EUROPÉENNE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE DU SAHARA OCCIDENTAL QUI A REUNI, CE 12 DECEMBRE 2020, 136 PARTICIPANTS

L'Assemblée :

1 - Condamne avec véhémence la violation de l'accord de cessez-le-feu de 1991 par le Maroc commise à travers son intervention militaire contre les civils sahraouis dans la zone tampon de Guerguerat à la frontière sud internationale du Sahara Occidental le 13 novembre 2020, et la campagne répressive lancée, par la suite, contre la population sahraouie dans les territoires occupés.

2- Condamne la déclaration unilatérale de Donald Trump, ce 10 décembre, qui constitue une violation grave de la Charte des Nations Unies et de l'ensemble des résolutions internationales tant de l'ONU que de l'Union Africaine. Le Sahara Occidental n'est pas à vendre et ne peut être l'objet d'un quelconque marchandage. Il s'agit là d'une grave trahison à l'encontre du peuple sahraoui tout comme du peuple palestinien.

3 - Considère que le conflit du Sahara occidental qui dure depuis des décennies et l'incapacité des Nations Unies à faire respecter les droits du peuple sahraoui, à commencer par son droit à l'autodétermination, ont conduit à un statu quo prolongé qui a nettement favorisé l'occupant illégal, le Maroc. Appelle le secrétaire général Antonio Guterres à sortir de l'immobilisme et à agir d'urgence pour le respect des droits inaliénables du peuple sahraoui (résolution 1514 de l'AG des Nations Unies, 1960).

4 - Dénonce la responsabilité particulière de l'Union européenne qui, par des accords commerciaux et de pêche illégaux et par un mépris total des décisions de la Cour de justice de l'UE, a renforcé l'occupation et sapé les efforts de paix de l'ONU.

5 - Demande à l'UE, aux États membres et à la communauté internationale d'agir enfin dans la légalité et de mobiliser sa force collective en faveur du règlement du conflit par la réalisation du référendum d'autodétermination promis au peuple sahraoui. Appelle les États européens à agir en urgence pour la reconnaissance de la République Arabe Sahraouie Démocratique qui siège déjà au sein de l'Union Africaine.

6 - Appelle le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies et le CICR à agir en urgence pour la libération de tous les prisonniers politiques sahraouis.

7 - Exprime sa pleine solidarité avec le peuple sahraoui en cette période particulièrement éprouvante et réaffirme sa détermination absolue à agir en faveur de sa liberté.

12 décembre 2020